

NOTRE OBJECTIF

UN PROCESSUS CONSTITUANT POPULAIRE PERMANENT POUR UNE VRAIE DÉMOCRATIE EN FRANCE

LA DÉMOCRATIE, C'EST LE POUVOIR AU PEUPLE

- Le pouvoir au peuple, c'est *a minima* le pouvoir de réviser à tout moment notre Constitution, texte juridique suprême, supérieur y compris aux traités internationaux, et qui décrit les règles de délégation et d'exercice des fonctions communément appelées "pouvoirs" (législatif, judiciaire, exécutif, monétaire, médiatique, etc.). Ce pouvoir, qui définit tous les autres, est communément appelé "pouvoir constituant". Il revêt deux aspects : pouvoir d'initier une révision, pouvoir d'approuver une révision. Ces deux aspects sont inaliénables en démocratie.
- La seule procédure qui ne délègue aucun des deux aspects du pouvoir est le référendum d'initiative citoyenne (RIC). Cette procédure, pour être légitime, doit être écrite par les citoyens eux-mêmes. Le pouvoir en démocratie a donc pour mode d'expression minimal et non négociable la procédure du RIC constituant écrit par les citoyens eux-mêmes. Dans toutes les procédures constituantes complémentaires éventuelles, l'approbation finale doit se faire par référendum. Voilà ce qu'on appelle Processus Constituant Populaire Permanent.

LE PROCESSUS CONSTITUANT POPULAIRE PERMANENT, SEUL POINT DE CONVERGENCE POSSIBLE

- L'unique revendication qui puisse faire l'unité des mouvements populaires est celle d'une vraie démocratie. Car les mouvements populaires reposent leur légitimité sur cette certitude qu'ils sont majoritaires dans le pays. Car la démocratie offre à toutes les autres revendications, parfois contradictoires, une chance égale de se voir satisfaites.
- Une vraie démocratie est de plus une obligation pour ceux qui ambitionnent une victoire durable. Car sans soutien d'une majorité, tout acquis manquera de légitimité et sera inévitablement remis en cause. Car tant que le pouvoir appartient aux puissants, tout ce qu'ils concèdent, ils peuvent et vont nous le reprendre. Le combat pour une vraie démocratie, pour un Processus Constituant Populaire Permanent, est donc le premier à mener. Le MCP met de côté toutes les autres revendications, qui divisent le peuple, le temps de ce combat.

NOTRE MODE D'ACTION : L'ÉDUCATION POPULAIRE

- Le MCP veut coordonner au niveau national un certain nombre d'actions qui étaient menées jusqu'ici séparément (votations citoyennes autonomes, ateliers constituants, etc.) afin : de massifier l'éducation populaire ; d'augmenter notre capacité à communiquer largement sur nos actions et sur leurs résultats ; d'inclure les acteurs du mouvement dans une démarche collective qui leur donne du courage. Pour rendre possible cette coordination à l'échelle nationale, le MCP veut activer et mettre en réseau tous les citoyens favorables à l'objet de son combat mais pas nécessairement actifs.
- Le MCP n'est pas un parti, il ne présentera pas de candidats aux élections, mais pourra décider de soutenir ou non toute initiative extérieure pacifique qui concourt à la réalisation de son objectif. Les membres du MCP restent libres de leurs actions et revendications en dehors du MCP.

SOCLE COMMUN DU MCP

Version 10/12/2020, amendable



MOUVEMENT CONSTITUANT POPULAIRE

MOUVEMENT-CONSTITUANT-POPULAIRE.FR